

Communications officielles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **40 (1969)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

revenus faibles ou moyens, ou de ceux de la classe paysanne. Or, l'imposition beaucoup plus forte des gros revenus ou des bénéficiaires des sociétés décourage inévitablement la création d'entreprises nouvelles et incite les firmes existantes à émigrer dans des régions au climat fiscal plus tempéré. La contradiction entre les moyens utilisés et le but recherché apparaît ainsi évidente. Elle est inévitable pour quiconque veut la croissance à tout prix et la considère comme une fin en soi, indépendamment de ses coûts. Si le canton d'Argovie n'impose, pour les sociétés, que les bénéficiaires distribués et favorise ainsi grandement la croissance, soyez assurés qu'une telle politique fiscale n'est possible qu'après le déclenchement du processus d'expansion accélérée. Elle n'est pratiquée que dans le but de perpétuer l'expansion et non pas de lui donner naissance. Il ne sera jamais possible à un canton de se montrer si large aussi longtemps que le dynamisme de son économie ne se sera pas **d'abord** manifesté.

Je ne crois pas que ces quelques développements soient aussi pessimistes qu'ils pourraient paraître à première vue. Ils se veulent simplement réalistes. Je ne vois aucune raison qui s'opposerait au développement économique du Jura aussi rapide que celui des pôles d'entraînement situés à sa périphérie. Il s'agit peut-être davantage d'une question de réactions psychologiques que d'investissements d'infrastructure extravagants ou ruineux que nous ne pourrions d'ailleurs pas supporter. Attirer chez nous des cadres et de la main-d'œuvre qualifiés est affaire de propagande bien conçue. Le reste n'est souvent qu'attitudes et conditionnement de l'accueil. Les investissements d'infrastructure, alors raisonnablement proportionnés à la croissance et consentis sans retard sur l'expansion, contribueront à maintenir le Jura dans la prospérité économique et la hausse des revenus qu'il connaît depuis la fin de la guerre.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Horaire des chemins de fer. — Nous prions nos membres, communes, sociétés, entreprises, ainsi que nos membres individuels de nous faire part jusqu'au 10 novembre 1969 de leurs observations concernant l'horaire des chemins de fer.

ADIJ, case postale 262, 2800 Delémont 1.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1^{er} vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2^e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20/91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20